ARRITTI

nu 2832 da u 7 à u 13 di marzu di u 2024

58a annata
Prezzu 1,40 €
C.P. 0427 C 82046
ISSN 1262
Dispensé de timbrage
Routage 205
www.arritti.corsica

SETTIMANALE NAZIUNALISTU CORSU

Violences sexuelles et déni social p.6-7

« 160.000 enfants » par Edouard Durand

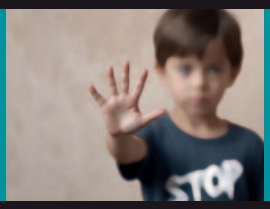

La manifestation de Bastia a eu un impact limité. Mais certains mots d'ordre populistes, comme celui qui oppose ceux « qui mangent des lacrymos » à ceux qui s'assoient à la table de négociation, et sa récupération internationale par la dictature de l'Azerbaïdjan, connue pour sa férocité contre le peuple arménien, doivent nous alerter. Il faut appeler chacun à garder le sens des responsabilités. Da leghje p.3

Processus de Beauvau

Garder le sens des responsabilités

Yvan Colonna p.5

S'aspetta sempre Ghjustizia è Verità

Urbanìsimu

Les effets d'Airbnb sur les prix de l'immobilier en Corse

p.4

L'associ danu forza à e nostre lotte

L'associ fàcenu cresce e nostre lotte. Arritti hà apertu quì una nova rubrica per salutà u so impegnu è prisentali à i so lettori. Sta settimana, parlemu di Per a Pace.

Per a Pace

Natu in u 1992, Per a Pace hè un associu chì agisce in Corsica è in u mondu da prumove a pace, u rispettu di i diritti umani, a sulidarità, u sviluppu durèvule, u duvere di memoria, u scontru, i scambii, a cultura... *« Hè cusì chì luttemu contr'à e sclusioni, l'odiu, u razzìsimu, a zenufubìa chì si stàllanu di manera inchietante in tutte e sucietà »* spieca u so purtavoce Jacques Casamarta.
« Nisun cuntinente ùn hè sparmiatu da i cunflitti, e guerre, a corsa à l'armamenti, u riscaldimentu climàticu, e cunsequenze strughjitrice per l'Umanità è u s'ambiente. Di pettu à tutti sti perìculi, u scopu di u nostru associu hè di vince e cuscenze pè a pace, indirizzènduci à i citatini, e stituzioni internaziunale, i dirigenti di e nazioni, tutti quelli ch'anu un putere, ancu chjucu, da ch'elli mèttinu tuttu in ballu induv'elli nàscenu i cunflitti, per ricircà suluzioni neguziate. Dapoi anni, scumbattimu fermi pè a pace è a demucrazìa. »

Per a Pace urganizeghja missioni cù l'aiutu di parechji dunatori è partenarii ecunòmichi. Di nuvembre scorsu, cù *l'associu pupulare di i Tunisiani di Corsica* anu traspurtatu 90 metri cubi di materiale medicale in Tunisìa pè a rianimazione, blocchi uperatorii, letti medicalizati, futtogli, mòbuli è materiali da tutte e mamme, ricuperati pè u più ind'è l'anzianu uspidale d'Aiacciu ch'hè statu chjosu. Tuttu stu materiale hè statu offertu à l'uspidale di Jendouba, a so antenna di Ghardiamaou à u nordu ueste di a Tunisìa, è à *l'Unione di Sulidarità Suciale* di u paese. Era a sesta volta chì l'associu andava à porghje u so sustegnu culandi. Per a Pace era dinù à u Maroccu dopu à u terramotu di l'8 di settembre ch'hà fattu millaie di morti è feriti, ùn si sà quantu spariti è 300.000 senza tettu à u sud ueste di u paese.

Per a Pace sustene l'Ucrainiani cù parechji altri associ cum'è *Solidarité Corse Ukraine* è u *Succorsu Pupulare francese*, partecipendu à parechje missioni per porghje materiale medicale, medicamenti, rigali pè i zitelli... D'aprile 2022, 30 metri cubi di prudutti sò stati traspurtati à longu à 1500 chilòmetri à traversu l'Italia, a Sluvenìa, l'Ongrìa... sin'à Krynica in Pologna induve u materiale hè statu rimessu à associ ucrainiani. Custruzzione di tafunera per l'acqua à u Burkina Faso, azzioni pè u climà, sustegnu à e vìttime di l'inundazioni in Sardegna è in Sicilia, viaghji di memoria in Ravensbrück è in Auschwitz, scàmbii culturali di cantu cù a Macedonia, o di teatru cù a Serbìa, aiutu sanitariu in Grècia, mostre stòriche nant'à i Balkans à u museu Fesch, sustegnu suciale da tutte e mamme... sò numarose è vàrie l'azzioni di Per a Pace.

U so mottu hè *l'Umanu anzituttu*. Cum'è parechji associ in Corsica, nè l'Umanitariu, o a difesa di l'ambiente, partecipeghja cusì à sparghje una bella imàgine di a Corsica in u mondu. ■

Cuntatti : https://perapace.eu

Accapu di a reddazzione

U Padduc disprezzatu

U cutidianu di stu luni 4 di marzu dice ciò chè no dinunziemu dapoi un pezzu : *l'ìsula hè runzicata da l'urbanisazione !* Secondu à l'Insee, a cunsumazione di i spàzii naturali anu cresciutu di 14%, è ghjè a più alta crèscita di Francia ! Nant'à u Cuntinentu sta crèscita hè di a metà : 7,6%. Ghjè dì quant'ella hè un prublema in Corsica l'artificialisazione di u fundariu ! A càusa, dice l'Insee, sò e custruzzioni chì raprisèntenu *« i dui terzi di l'artificialisazione di i spàzii naturali, agrìculi è furesteri »* ! Secondu à l'Agreste, u serviziu di a statìstica à u ministeru di l'agricultura, 56% di i novi prupietarii di u fundariu agrìculu ùn sò micca agricultori. Vale à dì sò in perìculu i spàzii stratègichi agrìculi, è cù elli a nostra autunumìa alimentaria ! Nant'à duie pàgine Corse-Matin spieca u fenòmenu. U nùmaru di e residenze secundàrie ùn fàcenu chè cresce. Sta crèscita hè torna a più alta di Francia, quasi 30% (28,8%) purtandu u livellu di e residenze secundàrie à 54% di l'alloghji, contr'à una mediana francese di 11% ! Ciò ch'ellu ùn dice l'artìculu ghjè ch'in certe cumune di u purtivechjacciu o di a Balagna, stu livellu pò cresce sin'à 70% è più ! Secondu à a Safer, u mercatu di u fundariu in Corsica hè cresciutu di 131% dapoi l'adopru di u Padduc in 2015. In 2022, raprisentava 357 millioni per 3477 èttari di terre. U presidente di l'Agenzia di l'accunciamentu durèvule, l'Urbanìsimu è l'Energìa (AUE) di a Cullettività di Corsica, Julien Paolini, dice ellu : *« Un ci hè micca statu l'effeti ch'omu aspettava parte di u Padduc »*... è rigretta : *« hè un bonu documentu, un veru prugettu di sucietà chì tratta frà altru d'accunciamentu di u territoriu, ma e so urientazioni regulamentàrie ùn sò state abbastanza messe in ballu »*. È cumu si face què ? A colpa ùn hè quella di u Padduc ! Lighjite puru amichi lettori in pàgina 10 di stu nùmaru d'Arritti, una ghjurista chì si lamenta di u custatu chì solu a sanzione pò impone una bona appiecazione di a lege. Lascieremu fà quantu tempu ? U Padduc hè un documentu disprezzatu è ancu assai ch'ellu ci hè ! S'ellu ùn ci era micca, omu pò dumandassi à chì puntu ne sarìamu oghje di l'arficialisazione di i nostri spàzii naturali, agrìculi è furesteri ! In 2020, rifendu a càrtula di i spàzii agrìculi, perdìamu già più di 3000 èttari di terre di forte putenziale agrìculu. Da 105.000 èttari previsti in u Padduc, ch'era già un livellu mìnimu per ghjunghje à l'autunumìa alimentaria in 2040, cascàvamu à 101.844 èttari ! Vale à dì chì noi, naziunalisti, avemu abbandunatu senza riagisce ssi spàzii à l'urbanisazione ! Custruzzioni da tutte e mamme è strade ci anu arrubatu i scopi ecunòmichi di u Padduc. Stu parapiglia è tene di e càrtule hà permessu dinù à parechji curnachjoni di prufittane per pone permessi di custruìsce à buzeffa nant'à spàzzi agrìculi, ma dinù nant'à spàzii naturali è ancu spàzii rimarchèvuli ! Nè u cuntrollu di legalità, nè a Cullettività di Corsica, anu purtatu lagnanza in ghjustizia. U Padduc hè una direttiva territuriale d'accunciamentu di u territoriu, un documentu chì quadra u sviluppu. Un *« veru prugettu di sucietà »* ma sè ùn simu capaci di difende i so obbiettivi... miràculi ùn ci ne serà micca. È cuntinueremu à bramà senza fà nunda l'appiecazione di e lege in Corsica ! Basta basta ! ■ **Fabiana Giovannini.**

Cap'artìculu

Par **François Alfonsi**

Processus de Beauvau

Garder le sens des responsabilités

La manifestation de Bastia organisée en commémoration des deux ans de l'agression qui a coûté la vie d'Yvan Colonna assassiné par un détenu islamiste laissé inexplicablement libre de ses mouvements par l'administration pénitentiaire a eu un impact limité. Mais certains mots d'ordre populistes, comme celui qui oppose ceux « qui mangent des lacrymos » à ceux qui s'assoient à la table de négociation, et sa récupération internationale par la dictature de l'Azerbaïdjan, connue pour sa férocité contre le peuple arménien, doivent nous alerter. Il faut appeler chacun à garder le sens des responsabilités.

Le millier de participants a défilé sur la base consensuelle d'un appel à l'arrêt de la répression. Il n'est pas d'exemple au monde où se négocie la fin d'un conflit sans l'accompagnement de mesures d'apaisement. Or l'État fait preuve de tellement de réticence à cet égard que cela finit par miner la confiance réciproque indispensable au bon déroulement des discussions.

Déjà, le processus de Beauvau avait buté il y a un an sur l'attitude fermée de l'administration à propos de Pierre Alessandri et Alain Ferrandi à qui l'on a refusé obstinément les mesures de rapprochement en Corse et de liberté conditionnelle prévues par la loi. Mais ce précédent nous instruit également : les digues jacobines de l'État profond ont fini par céder sous la pression du besoin d'un dialogue politique entre Paris et la Corse.

Pour le FIJAIT, une ouverture a été faite par les récentes déclarations du ministre de l'Intérieur, et la pression doit continuer à cet égard, comme pour exiger la fin des arrestations grand spectacle qui ne font qu'alimenter le réflexe de méfiance inhérent à toute situation de ce type. Il est en réalité impossible d'admettre, ou même tout simplement de comprendre, que l'on continue à poursuivre les anciens condamnés corses selon les mêmes procédures que les activistes de l'islamisme radical.

Faut-il pour autant ignorer les progrès de la négociation en cours ? Les prémices de cette négociation remontent à la présidence de Paul Giacobbi il y a dix ans et l'approbation par l'opposition nationaliste de l'époque du triptyque « inscription de la spécificité corse dans la Constitution, statut de résident, pouvoir législatif ». La négociation actuelle satisfait les deux premiers points, et elle reste incomplète, sans être vraiment négative, ni définitive, sur le pouvoir législatif qui permettra l'avènement de l'autonomie demandée par la majorité nationaliste depuis 2015.

Est-ce le moment de renverser la table de négociation comme le demandent certains des manifestants de Bastia ? Même avec l'argument valable d'une répression qui continue, ce serait manquer de sens des responsabilités. Il faut au contraire donner à ce processus toutes les chances d'arriver à son terme, car la réalité de l'inscription dans la constitution d'un statut de la Corse échappant au droit commun sera de toutes façons une avancée importante qu'il faut capitaliser maintenant, dans la suite des engagements formels pris par Emmanuel Macron.

La contestation qui se réactive à travers ces initiatives, à laquelle s'ajoute un retour de la clandestinité, occupe le créneau d'une opposition à tous crins. Cela va jusqu'à obtenir la sympathie des officines de presse de l'Azerbaïdjan dont on connaît les agissements contre le peuple arménien et son droit à l'autodétermination au Nagorno-Karabakh. Il est des parrainages qui sont éloquents et qui devraient conduire à une certaine circonspection !

En fait, à tout prendre, la seule attitude responsable est de miser sur le succès de la négociation en cours, et non pas de parier sur son échec. Même s'ils dénoncent la répression, même s'ils s'interrogent sur les obstacles qui restent à franchir jusqu'à la décision finale de l'autonomie, les Corses sont très majoritairement en soutien de ceux qui aujourd'hui négocient avec l'État. Car c'est ainsi que l'on pourra construire un autre avenir pour le peuple corse. ■

Urbanìsimu

Les effets d'Airbnb sur les prix de l'immobilier en Corse

Le 26 février à Aiacciu, l'économiste Sauveur Giannoni a livré les résultats de son étude sur l'effet d'Airbnb sur les prix de l'immobilier en Corse. La plateforme digitale américaine fondée en 2008 a contribué à l'essor de l'économie de partage, permise grâce au développement des nouvelles technologies depuis la fin des années 2010. Mais pas que…

Cette «économie de partage» regroupe les activités économiques reposant sur la mutualisation de biens, services et espaces. Ici, l'utilisation de plateformes favorise la mise en relation d'offreurs et demandeurs pour faire un «meilleur» usage des ressources. Des entreprises comme Airbnb, Uber ou Blablacar font partie des géants des applications de mise en relation.
Mais l'essor de ces plateformes jouant le rôle d'intermédiaire entre producteurs et consommateurs a entrainé un certain nombre d'effets de bord: concurrence déloyale, insécurité de l'emploi dû à l'absence de régulation de ces plateformes... Par exemple, la plateforme Uber, mettant en relation des clients avec des chauffeurs, n'est pas soumise au même normes et règlementations que les compagnies de taxis et entraine donc un problème de concurrence déloyale.

Lors de la conférence du 26 février organisée par l'UMR Lisa en présence de Sauveur Giannoni.

Pour consulter les mesures prises par la ville de Bastia : https://bit.ly/4a0eoQ6

Les critiques envers Airbnb sont nombreuses alors que si les bénéfices pour les propriétaires et les touristes sont réels, les résidents sont victimes de l'augmentation des prix ou de la réduction de l'offre de logement. La littérature existante souligne un effet d'Airbnb sur le prix des logements à court terme, expliqué par une absence d'élasticité de l'offre à court terme (l'offre de logement met un certain temps à augmenter et ne peut pas s'adapter à la demande). Les propriétaires sont donc incités à louer leur logement sur du court terme pour maximiser leur rente. Un second effet est une augmentation du prix de vente d'un bien car la somme des loyers espérés en Airbnb sera donc plus élevée que la somme des loyers en location standard. L'existence des plateformes permet un complément de revenus et donc fait entrer le logement dans une boucle inflationniste, accroissant l'augmentation des prix.
Sauveur Giannoni étudie les effet d'Airbnb entre 2014, où environ 1 000 annonces étaient en ligne, et 2019, où 14 000 annonces sont disponibles. Il faut souligner que le nombre d'annonces aujourd'hui est certainement bien plus élevée. L'étude cherche alors à distinguer les effets d'Airbnb sur les prix de l'immobilier des autres sources de variation des prix, l'hétérogénéité des effets d'Airbnb sur les prix de l'immobilier ainsi que les facteurs de variation. Pour son étude, l'équipe de recherche a considéré seulement les annonces dites actives, et par section cadastrale (échelle adaptée au cas de la Corse) en utilisant la base fiscale DV3F (prix, infos, surface, localisation, acheteur privé ou public...) et les données socio-économiques de l'INSEE.
Tout d'abord, l'étude nous indique l'évolution des prix moyens au m², passant de 2 968 euros en 2014 à 3 158 euros en 2019 ainsi que l'évolution du nombre d'annonces moyenne par section cadastrale passant de 5,68 en 2014 à 60,02 en 2019 (multiplication par dix). Le premier résultat de l'étude montre qu'une augmentation du nombre d'annonces de 10% dans une section cadastrale conduit à une augmentation du prix au m² de 1,39% toute chose égale par ailleurs. C'est-à-dire qu'en comparant deux biens identiques dans des lieux différents, là où il y aura 10% d'annonces Airbnb en plus, le prix sera 1,39% supérieur. L'effet d'Airbnb est «visible» tout particulièrement sur les sections cadastrales où l'évolution d'Airbnb a été particulièrement rapide. Le second enseignement est que les ordres de grandeurs sont bien plus importants que dans certains endroits comme New-York ou Barcelone où l'effet sur les prix est largement moins visible qu'en Corse. Les résultats par zone sont surprenants alors que, contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'effet d'Airbnb est plus fort dans l'intérieur de la Corse et les zones peu accessibles que sur les zones littorales et très touristiques. Cela est expliqué par la faiblesse de l'offre touristique et des prix de l'immobilier dans ces lieux avant l'arrivée d'Airbnb. Les zones où les prix sont faibles montrent une marge de progression plus forte alors que les zones attractives où les prix sont élevés, l'effet additionnel d'AirBnb est donc relativement plus faible. L'arrivée d'Airbnb dans ces lieux a créé une véritable opportunité économique, ce qui explique un effet particulièrement fort. Les centres historiques de ville comme Bastia et Aiacciu et les zones caractérisées par des habitations de grande taille sont concernées par cet effet dans une moindre mesure. Les nouvelles zones d'urbanisation autour des villes de grande taille suivent également la même tendance.

Des outils de régulation existent au niveau communal et peuvent se décliner par quartier pour réduire les effets indésirables de la plateforme. À Paris, par exemple, l'abaissement de la niche fiscale pour les revenus locatifs des meublés de tourismes décidée il y a quelques semaines peut constituer une solution, mais toujours trop légère selon l'économiste Sauveur Giannoni. En Corse, alors qu'à Aiacciu, les élus de l'opposition demandent une régulation à la majorité municipale en vain, certaines villes comme Bastia ont lancé un plan de régulation des meublés de tourisme. La municipalité a présenté en juin 2023 une série de mesures clés comme l'obligation de posséder un numéro d'enregistrement, la mise en place de l'obligation de compensation ou encore l'instauration de quotas. ■ **Pauline Boutet-Santelli.**

Yvan Colonna

S'aspetta sempre Ghjustizia è Verità

Ce 2 mars était le triste anniversaire de l'ignoble agression qui a coûté la vie à Yvan Colonna en prison. Il s'est éteint 19 jours plus tard après une cruelle agonie où pendant que certains, complices directs ou indirects, se réjouissaient, les siens et la Corse souffraient sa disparition dans des révoltes de rues qui ont conduit à l'ouverture du processus de Beauvau. Ironie du sort pour celui qui quelques temps auparavant avait déclaré confiant *« on va se réveiller »*… convaincu de l'obtention d'une autonomie et même de l'indépendance *« un jour oui, on l'aura tu verras »* avait-il dit à un ami détenu basque. Lui qui aurait dû rentrer en Corse depuis longtemps, pour y être détenu à Borgu dans l'attente de sa libération au terme de trop longues années de prison à clamer son innocence…

Deux ans plus tard, nous restons avec nos questions. Pourquoi son assassin, Franck Elong Abé avait-il été maintenu en détention classique, malgré les nombreuses agressions et alertes qui auraient dû entraîner un traitement carcéral drastique ? Pourquoi a-t-il obtenu un travail rémunéré lui permettant de circuler plus librement en prison alors qu'il aurait dû être placé en isolement ? Pourquoi n'a-t-il pas été soumis au Quartier d'évaluation de la radicalisation afin de mieux traiter son cas ? Pourquoi s'est-il retrouvé seul en présence d'Yvan Colonna le 2 mars 2022 dans cette maudite salle de sport de la prison d'Arles, alors que le nettoyage est interdit en présence d'un détenu ? Comment deux détenus particulièrement signalés (DPS), qui plus est aux profils si opposés, pouvaient-ils se côtoyer dans la prison la plus surveillée de France ? Comment des caméras de surveillance dans la prison qui accueille les détenus les plus dangereux de France peuvent-elles être défectueuses, mal paramétrées, et les agents non formés à leur utilisation ? Pourquoi l'agent affecté à la surveillance dans l'aile où se situe la salle de sport s'est-il absenté ? Pourquoi ne sait-on pas où il est allé ? Comment les vidéos qui aurait pu le dévoiler ont-elles pu être détruites selon le syndicat du surveillant ? Pourquoi la surveillance d'Elong Abé n'a-t-elle pas été renforcée après qu'une surveillante l'ait entendu la veille de l'agression prononcer la phrase *« je vais le tuer »* à propos vraisemblablement d'Yvan Colonna ? Pourquoi cela n'a-t-il pas été consigné,

tout comme le fait qu'il s'était employé à nettoyer sa cellule comme s'il s'attendait à un transfert après probablement son méfait ? Y a-t-il eu effacement de données sur le fichier Genesis de contrôle quotidien des détenus ? Comment accepter que Franck Elong Abé ait pu s'acharner sur sa victime durant 9 longues minutes sans aucune intervention de la prison, alors que des cris étaient perceptibles dans la salle commune voisine ?
Franck Elong Abé a-t-il bénéficié d'une complicité de fait lui permettant d'agir ? N'y a-t-il pas aussi une responsabilité politique dans l'assassinat du fait du refus obstiné de lever son statut DPS qui lui aurait permis d'échapper à son agresseur ? Où en est l'enquête de la police ? Comment rester sans réponse claire à toutes ces interrogations ?
Vulemu Ghjustizia è Verità. ■ **F.G.**

** À propos du rapport d'enquête de la Commission parlementaire sur l'assassinat d'Yvan Colonna : https://arritti.corsica/pulitica-2/amnistia/les-recommandations/*

Umo parè

par François Joseph Negroni

Vers un nouveau rural ?

La période post-Covid a marqué un tournant dans le fonctionnement de nos sociétés, dans le rapport au travail comme dans le rapport à l'autre. Cette parenthèse sanitaire a influencé en grande partie le monde professionnel, où la notion de télétravail est passée de quasi-inexistante à la norme absolue. Dans les domaines administratifs, nombreuses sont les entreprises qui permettent de travailler depuis chez soi, parfois plusieurs jours par semaine. De moins en moins de déplacements, de plus en plus de réunions et de rendez-vous en visioconférence. Si cette mutation engendre un bienfait environnemental significatif, en réduisant le nombre de trajets domicile/bureau, elle peut créer une autre dynamique tout aussi intéressante. Le télétravail peut-il permettre une réhabilitation du rural et notamment de nos villages ? Nombreuses peuvent être les contraintes de la vie au village lorsque le travail urbain demande un trajet quotidien contraignant. Cependant, il peut être intéressant de voir ce travail à distance comme une opportunité, en incitant les jeunes à télétravailler si cela permet de faire revivre nos villages. Des politiques publiques peuvent même être menées en ce sens en offrant des avantages pour l'employeur et l'employé, lorsque cela concerne une possibilité de logement en zone rurale avec une faible densité démographique. Cela doit s'inscrire dans une démarche beaucoup plus globale d'accès au réseau haut débit, au désenclavement routier, à l'accès aux soins et aux commerces, ou encore à la rénovation thermique des maisons de village, dont le travail a déjà été impulsé par la Collectivité de Corse et L'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de Corse (AUE). Cette pensée globale doit permettre d'établir la vision à 2050, avec des enjeux énergétiques, économiques et culturels qui doivent converger vers une ambition commune, œuvrer à construire la Corse de demain. Comme pour toute évolution, comme pour toute mutation, il faut en tirer les avantages pour permettre à cette vision de long terme de devenir réalité, en prenant chaque défi comme une opportunité et non comme une contrainte. Cette vision qui nous permettra de voir demain des jeunes Corses créer des entreprises dans leurs villages, de voir les commerces du rural réouvrir leurs portes, et ne plus considérer la Corse du rural comme une photo en noir et blanc. Pour cela, il faut accepter de passer à la couleur. ■

Viulenza

Violences sexuelles et déni social

« 160.000 enfants » *par Edouard Durand*

Arritti mène campagne, vous l'avez compris amis lecteurs[1]. Y a-t-il plus noble combat que d'épouser celui de la cause des enfants ? N'y a-t-il pas violence plus insupportable que celle qui s'en prend à l'innocence ? Et plus juste et plus indispensable devoir que celui de dénoncer les crimes contre l'enfance ? Depuis les travaux de la CIIVISE et la libération de la parole de victimes que cette Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants a provoqué, les initiatives pour les dénoncer et les combattre sont mieux connues. Mais paradoxalement, alors que cela devrait réclamer une mobilisation de toute la société et des corps constitués, on a l'impression que l'on cherche au contraire à ramener ce combat au silence… Ce mois de janvier, le Juge Edouard Durand[2] a publié un petit opuscule d'une trentaine de pages (éditions Tracts) pour que cesse ce déni et soit mis fin à cette ignominie.

« *Cent soixante mille enfants sont sexuellement violentés chaque année en France* ». Ce terrible constat nous indispose. Et ce malaise ne se guérira pas en jouant l'autruche, la tête dans le sol. Bien au contraire, c'est ce tabou qui a conduit pendant des décennies à une impunité coupable, au point que les prédateurs se sentent invulnérables, protégés, et continuent à se jouer de la terreur de toujours davantage de victimes. N'est-ce pas une injustice supplémentaire insupportable pour elles ?

Comme pour le tout aussi insupportable drame des violences faites aux femmes, on leur reproche de ne pas parler, ou pas assez, ou trop tard. Alors que les enfants ne cessent d'envoyer des SOS pour qu'on comprenne leur souffrance, on détourne le regard. Pourquoi refuse-t-on d'agir ? « *La confusion est de penser que parce que cette violence est sexuelle, elle est du registre de la sexualité* » dit le juge Durand. Donc tabou. Pourtant, « *les viols et les agressions sexuelles sont des violences d'une extrême gravité et sont une réalité d'une ampleur tout aussi extrême, par le nombre et par les conséquences* » rappelle Edouard Durand qui insiste sur « *le présent perpétuel de la souffrance qui résulte de l'état de stress post-traumatique* ». Même des dizaines d'années plus tard, « *la vie d'après est marqué, très profondément et souvent jusque dans les profondeurs les plus intimes de l'existence* ».

Les parents ne sont-ils pas le premier cadre protecteur de l'enfant ? Il est inimaginable qu'ils puissent être des agresseurs. Tellement, que la société se protège, ça ne la concerne pas, et c'est bien connu, « *les enfants mentent* ». Ils disent « *des choses tellement incroyables* » à propos de leur parent, qu'on se refuse à croire. Ou bien ils sont « *manipulés par leur mère* » contre laquelle se retournent les accusations, on va même jusqu'à lui enlever la garde de son enfant parfois… C'est la réalité de la justice telle qu'elle s'applique trop souvent dans les cas d'inceste.

« *En France, parmi la population adulte, 5,5 millions de femmes et d'hommes ont été victimes de violence sexuelles dans leur enfance. Une personne sur dix* ». Dans nos entourages, sœur, cousins, nièce, collègues, amis, il y a des victimes ou qui l'ont été. « *Dans toutes les classes, tous les centres de loisirs, tous les clubs, toutes les institutions de soin ou d'éducation* »…

Mesure-t-on l'ampleur du déni ? « *Plus de 70 % des plaintes déposées pour violence sexuelles sur mineures font l'objet d'un classement sans suite* ». 3 % seulement des pédocriminels sont déclarés coupables.

Au-delà de la souffrance humaine, cela à un « *coût monumental* » : 9,7 milliards d'euros de dépenses publiques chaque année pour soigner les victimes.

Que faire contre « ***ce déni massif,*** *puissant, ancien, enraciné, structuré et structurant* » ? Edouard Durand veut donner

---

1. Relire Arritti : https://arritti.corsica/?s=inceste

2. Expert engagé contre les violences conjugales et sexuelles, le juge Durand a présidé la CIIVISE créée à la demande du président Macron. Au rendu de son rapport unanimement salué en novembre dernier, il a été remercié contre l'avis de tous et au grand désespoir des victimes qui avait cru voir en cette initiative une vraie reconnaissance. Un temps menacé la Ciivise a été maintenue face à ce tollé. Une co-présidence controversée a été mise en place, l'un a démissionné, l'autre écartée car inquiétée dans une affaire d'abus sexuel. Depuis la Ciivise est en panne.

Edouard Durand a publié plusieurs livres, dont « Défendre les enfants » (Ed. Seuil, 2022).

un message d'espoir : *« la vie d'après existe »*. Si on croit les victimes. Si on leur rend justice. Si on les prend en charge.
Il n'y a que deux possibilités pour protéger un enfant violenté plaide le juge : *« on le croit ou on ne le croit pas. Si on le croit, on le protège »*. Croire, *« prendre la parole au sérieux »* et *« agir en conséquence »* car *« le principe de la présomption d'innocence n'a jamais été conçu pour garantir l'impunité des criminels »*.
« Nous avons cru que "la honte allait changer de camp" et que la France serait fière d'être du côté de la loi, pas du côté de la transgression » déplore Edouard Durand avec toute la déception qui doit l'habiter depuis ce qui ressemble à l'étouffement du rapport de la Ciivise. Il faut poursuivre cette croisade, ce combat pour sauver l'enfance. 30.000 témoignages, *« un sillon a été creusé »*, la CIASE, la CIIVISE, Me Too[3], la caravane Mouv'enfants, nombre de professionnels aussi qui se sentent mieux appuyés : il faut se servir de tout ce courage pour soigner une société malade.
« Un mouvement social s'est constitué » qui a *« rendu sensible l'urgence d'engager une politique publique déterminée de protection des enfants »*. Dans son rapport, la Ciivise cible 82 préconisations. Elles doivent être mises en œuvre. Voilà ce qu'on attend du gouvernement de la France. *« Au moment où ces lignes sont écrites, au moment où elles seront lues, des enfants sont et seront victimes de violences sexuelles »*. Des dizaines de milliers d'enfants. ■
Fabiana Giovannini.

3. CIASE : Commission Indépendante sur les abus sexuels dans l'église dont le rapport rendu en octobre 2021 a évalué à 330.000 les victimes d'abus sexuels commis dans l'église. Depuis encore, de très nombreuses autres victimes se sont manifestées. Le rapport fait 45 recommandations dont on attend l'application et un processus d'indemnisation a été mis en œuvre. Jean Marc Sauvé, président de la Ciase, devrait être reçu par le Pape François.

MeeToo est une démarche née en 2007 aux États-Unis pour libérer la parole des femmes ayant subi harcèlements, agressions sexuelles ou viols dans l'enfance ou non. Ce mouvement social prend une ampleur mondiale en 2017 avec l'explosion des témoignages sur les réseaux sociaux. En Corse, il s'est exprimé à travers les #MetooCorse ou #IwasCorsica.

Air Corsica

Quatre ans pour réussir

Pour les quatre prochaines années, l'attribution du marché de la desserte de Paris au groupement Air Corsica-Air France, après celui des liaisons bord à bord entre la Corse et Marseille et Nice, a permis de conforter l'entreprise corse et son partenaire historique présent sur les plateformes insulaires. Mais les subventions obtenues après négociations sont bien plus basses que celles initialement demandées. Dès le lendemain du vote, les directions d'Air Corsica et Air France tenaient conférence de presse pour annoncer des plans d'économies.

Air Corsica et la plateforme d'Air France en Corse sont face à la réalité des chiffres. L'offre concurrente de Volotea ne pouvait être écartée qu'au prix de négociations difficiles qui, pour le bord à bord, représentent 18,1 millions d'euros de rabais par rapport à l'offre initiale, et pour Paris 17,7 millions d'euros de rabais à répartir entre Air Corsica et Air France. Même en tenant compte de ces rabais, leur offre est restée supérieure de plus de 5 millions d'euros annuels à celle de Volotea. C'est sur la base des autres critères que cette dernière a été écartée, principalement en raison de sa situation financière, présentée comme équilibrée, mais qui ne l'est que grâce à une loi espagnole qui leur permet de sortir de leur bilan les pertes accumulées durant les deux années du Covid. Face à la situation financière d'Air Corsica qui est bonne y compris en retenant les années Covid, ce critère a justifié pour la Collectivité d'accepter le surcoût limité de l'offre d'Air Corsica sans risquer d'être remise en cause devant les tribunaux.

Pour Air Corsica, ce sont donc de l'ordre de 25 millions d'euros de moins que les attentes de départ qu'il faudra trouver chaque année. La nouvelle direction d'Air Corsica a annoncé en trouver une très grosse moitié, 15 millions d'euros, *« par une meilleure productivité des effectifs et en réduisant les frais de structure »* lors de la conférence de presse tenue en présence du syndicat ultra-majoritaire STC. Pour le reste, il est espéré une progression du trafic qui assurera un meilleur remplissage des vols. Et elle dispose de sa trésorerie actuelle, de l'ordre de 25 millions d'euros, pour gérer la période transitoire.
Ramené au chiffre d'affaires de la compagnie, de l'ordre de 210 millions d'euros par an, et en tenant compte que les charges incompressibles – carburant, acquisition et maintenance des avions – sont grandes dans une compagnie aérienne, la politique d'austérité annoncée est très importante. Elle aurait probablement pu être mieux anticipée, pour arriver à une meilleure compétitivité intégrée dès l'offre de départ faite à la Collectivité de Corse.
Côté Air France, le maintien de l'escale en Corse sauve de nombreux emplois hérités des accords pris il y a trois décennies au moment de la création de l'ex-CCM devenue depuis Air Corsica. Mais la direction nationale est visiblement pressée d'en finir avec son partenariat corse qui contrarie ses plans parisiens à l'heure où la compagnie a décidé d'abandonner Orly pour Roissy. Lors de la même conférence de presse, les dirigeants d'Air France ont annoncé *« des plans de départ ainsi qu'une mobilité au sein de la compagnie sur la base du volontariat »*. Visiblement, Air France prépare le terrain pour un départ de Corse dans les quatre ans.
C'est d'autant plus prévisible que le maintien d'une DSP entre la Corse et Paris est très discuté car son remplissage par les insulaires est limité, 17,5 % à l'année, 30 % en hiver mais seulement 13 % en été. A contrario, pour le bord à bord, les « tarifs résidents » sont plus de la moitié des passagers.
Or, la délégation de service public réserve l'exclusivité des lignes entre Orly et la Corse à la compagnie attributaire, estimant que les vols d'été mieux remplis ont vocation à compenser les vols d'hiver, moins remplis en raison des fréquences exigées pour répondre aux besoins des résidents corses. En dessous d'un seuil minimum de passagers résidents, cette position est difficile à justifier, et il est clair que les discussions ont été ardues avec l'Europe pour maintenir les lignes entre la Corse et Paris dans le cadre d'une DSP qui les extraient d'un marché libre.
Enfin, même en ayant négocié le montant de la dotation annuelle drastiquement à la baisse, les financements nécessaires ne sont pas assurés pour la Collectivité de Corse qui compte pour y parvenir sur la pérennisation du complément de subvention accordé en 2022 et 2023 pour tenir compte du renchérissement des coût des carburants. La négociation est en cours avec l'État. ■ **F.A.**

Attualità

Amnesty International en Corse

Le 11e festival du cinéma pour les droits humains

Amnesty International est une ONG fondée en 1961 à Londres pour lutter et faire cesser les atteintes aux droits humains. Elle compte 7 millions de membres, militants et sympathisants de par le monde. En Corse, elle est implantée depuis 2009 dans sa configuration actuelle. Et voilà 11 ans qu'Amnesty International organise en France un festival du cinéma pour les droits humains. Cette année, c'est du 1er au 31 mars, et les projections auront également lieu un peu partout en Corse.

C'est un rendez-vous annuel, et une première participation pour certaines villes, comme pour Aiacciu sous l'égide de la toute nouvelle section d'Aiacciu d'Amnesty International. Du 1er au 31 mars, à travers la Corse, plusieurs projections, débats et expositions sont organisés pour sensibiliser aux droits humains. On peut citer des évènements comme dans la citadelle d'Aiacciu, où la galerie Archipel ouvrira ses portes à une exposition de l'agence Magnum du 2 au 17 mars. Cette exposition revient sur 60 ans de lutte d'Amnesty International à travers des clichés légendaires, comme la marche sur Washington en août 1963 de Martin Luther King Jr., un cliché de Nelson Mandela, ou des évènements plus récents comme la condition des femmes en Afghanistan. Au cinéma l'Ellipse, ce sont plusieurs projections et débats qui prendront place jusqu'au 31 mars, ainsi qu'au cinéma Laetitia, à la médiathèque des jardins de l'Empereur. D'autres projections auront lieu à travers la Corse, notamment à Petretu Bicchisgià, à Porti-Vechju ou à l'Isula Rossa. Retrouvez le programme complet sur le site d'Amnesty International « Au cinéma pour les droits humains » ou sur les pages des sections locales en Corse. ■

Léa Ferrandi

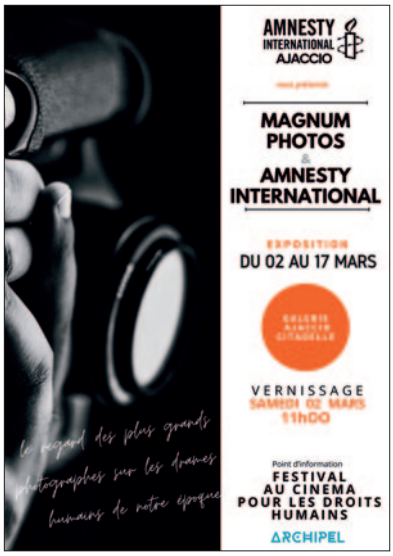

https://au-cinema-pour-les-droits-humains.fr/#departements
Facebook : Amnesty international Ajaccio

Si n'hè andatu l'amicu Jean Jacques

Un amicu, un fratellu, un corsu di prima trinca, un bastiacciu di core... Si n'hè andatu Ghjuvan' Ghjàcumu Dussol à l'età di 70 anni. Jean Jacques era un artisgianu di a vittoria naziunalista in Bastia, in 2014. 11u nant'à a lista di Gilles Simeoni, era dapoi a leva di l'annate 70 à u latu d'Edimondu Simeoni è di tutte e lotte ch'anu custruitu sta vittoria. Militente culturale, era fra i membri fundatori di u gruppu l'Albinu. U pièngh jenu tutti i gruppi è artisti isulani chì sapìanu u so impegnu è u so stintu culturale. Militente di u suciale dinù, Jean Jacques era vicinu à a ghjente, à u latu di i più precarii. Era statu vicipresidente di u CCAS in Bastia. Era una figura di u Mercà è di u Vechju Portu di Bastia.

Arritti manda a so affezzione fraterna à tutti i soi afflitti, moglie, figlioli, surella, nipoti, tutti i parenti è amichi. A so gentillezza, u so surisu, e so macagne è e scaccanate cù l'amichi, u so colpu di manu sempre generosu, ci mancheranu assai. Riposi in pace o caru. ■

U Fondatore

Parmi les obsessions de Max Simeoni, celle de l'union, ou plutôt de la non-union des nationalistes corses. De leurs divisions, et de leurs conséquences sur le jeu du pouvoir jacobin alors que devrait primer le fondement de la lutte : la sauvegarde du peuple corse. En pleine préparation des élections territoriales, en mai 2021, il interpellait à nouveau sur ces dangers…

Veut-on vraiment sauver le peuple corse ?

par Max Simeoni

Lundi 10 mai. Je prends connaissance des titres de Corse-Matin. Trois pages sont consacrées à la division nationaliste. À la Une du Corse-Matin sur toute la page, *« Jean Christophe Angelini présente ses ambitions »*, que la page 2 développe sous les titres de *« Jean Christophe Angelini dévoile la démarche Avanzemu »*. La page 3 consacrée à Jean Guy Talamoni utilise deux phrases de lui pour le premier titre : *« En ce moment, des coalitions de porteurs de voix se créent »* et en bas de page : *« Cette bataille, nous allons la mener dans l'honneur »*. La page 4 pour *« Core in Fronte : porter un projet, représenter la société insulaire »* et à la suite les 60 noms de la liste. Celles de Avanzemu, Corsica Lìbera et de Femu encore en gestation ne vont pas tarder à émerger.

Sans être un initié à l'aise dans ce dédale des divisions nationalistes, la seule lecture de ces titres permet d'envisager l'idée, le sentiment que les leaders veulent suggérer. La force et la dynamique Avanzemu, sous-jacent, on tarde (à qui la faute ? Devinez !) mais on peut faire mieux. Des porteurs de voix se créent (Laurent Marcangeli ? D'autres ? Qui ?) quand les nationalistes se divisent, *« nous ne sommes en rien responsables, nous poursuivrons l'union des nationalistes dans l'honneur »*.

Le ton est donné pour le premier tour. Trop d'interlocuteurs pour espérer une issue facile en 48h avant la date limite de dépôt des listes du second tour qui déterminera, selon les résultats du troisième, la configuration de la nouvelle Assemblée de Corse.

Donc division *« actée »*, comme le dit lui-même Gilles Simeoni, face à une Droite regroupée autour de Laurent Marcangeli à l'assaut des maires et des ComCom pour réduire les nationalistes avec l'appui du pouvoir central jacobin prêt à soutenir tout ce qui va dans ce sens.

Ce désordre, cette incohérence des composantes de la coalition nationaliste sont de l'irréel, du délire, pathologique pour ainsi dire. L'Union est toujours un combat à livrer à chaque instant. Ce n'est jamais un acquis définitif. Elle ne peut se créer sans avoir établi la confiance, non pas que dans les hommes qui, aussi méritoires puissent-ils être, peuvent toujours se tromper de bonne foi. Il s'agit de créer la confiance dans un système mettant en place une intelligence collective capable de porter les valeurs d'une aspiration commune et de mener le combat public pour les promouvoir. Et de quoi elle procède ? De l'amour de la Corse de son territoire insulaire, de son histoire, de sa culture, de sa langue, bref de tout ce qui fait une identité de Peuple et de la fierté d'en faire partie. Il ne peut pas y avoir de prophète, ni d'homme providentiel pour mener la lutte de survie de notre Peuple. Elle dépend de chaque Corse qui a en lui cette raison de vivre pour dans la confiance créer la force, l'outil dont notre Peuple a besoin pour survivre et maîtriser son destin. L'intelligence collective passe par un système démocratique exemplaire sans lequel elle ne peut pas exister. Le choix de la voie démocratique est une obligation et la démocratie passe par une technique précise qui permet en toute transparence les débats, des comptes rendus, une autodiscipline, des statuts qui les décrètent. Tout se tient.

L'amour de la Corse, l'engagement, la responsabilisation de chacun, pour forger l'outil de la survie de notre Peuple, l'intelligence collective et la confiance par la pratique démocratique. Une faiblesse d'un des éléments est un aléa pour l'efficacité, un peu plus de temps perdu alors que le temps travaille de plus en plus vite contre la survie de notre Peuple. On ne sauve pas un Peuple par procuration. Mais un Peuple qui lutte pour une juste cause trouve des appuis, des soutiens qui viennent à lui. Fût-il petit comme le nôtre, il a le droit de vivre. Il n'y a pas d'autre option pour un progrès de civilisation humaine. C'est ainsi ou alors se coucher devant la loi des plus forts.

La disparition de notre Peuple n'est pas due au hasard. Les causes viennent de loin. La position en Méditerranée occidentale sous les États européens et pas éloignée du détroit de Gibraltar leur imposait d'avoir un contrôle pour leur sécurité, pour les voies maritimes de leur commerce, leur expansion coloniale, bref pour tout leur devenir.

La République était impérialiste au nom de valeurs universelles. Jules Ferry concevait l'école laïque, obligatoire et gratuite pour les promouvoir. Il était un colonialiste convaincu. La République est d'idéologie jacobine entièrement. Les lecteurs d'Arritti connaissent bien l'usage selon moi qu'elle a fait de la Corse. Loi douanière, pendant un siècle, désastreuse car aucune évolution de progrès économique possible et sa dépendance totale assurée, réservoir d'hommes pour les guerres de l'Empire, en 1962 réservoir vidé, l'Empire enterré aux Accords d'Evian, l'Europe à construire et « la civilisation des loisirs », les intérêts d'un tout tourisme rapide et massif est choisi secrètement par l'Etat, l'affaire de l'Hudson Institute le dévoile, rejeté, il est à l'œuvre en catimini.

De 160.000 habitants, la population bondit à 330.000 habitants en une trentaine d'années par un transfert de population et les « constructions à valeur locative » font qu'on a construit plus de résidences secondaires que tout autre région touristique par un avantage fiscal octroyé.

Comment peut-on afficher de telles divergences, un tel électoralisme débridé si on porte dans son cœur l'amour de notre terre à léguer à nos descendants ? Comment ne pas se rendre compte d'une telle nuisance ? Comment peut-on gérer l'immédiat alors que l'urgence historique est de s'employer à avoir les moyens d'une survie ? D'avoir le pouvoir de ne pas subir la loi des plus forts, c'est-à-dire de faire des lois et ou de les infléchir. L'autonomie et la reconnaissance juridique du Peuple et de ses droits imprescriptibles. Sommes-nous responsables ou tout le contraire ? Si nous le sommes, il faut créer le plus vite possible le parti de la voie démocratique pour le combat dans l'espoir du but : le sauvetage. ■

Sguardu di giuventù

Anne-Laure Marietti

« Arritti, c'est un merveilleux outil de transmission »

Anne-Laure Marietti vene à cumplettà a nova squadra d'Arritti chè no vi prisentemu dapoi qualchi settimana. Ghjurista di furmazione, porghje un sguardu interessante nant'à a Corsica da custruisce, l'arnese di u Padduc, l'impurtanza di u drittu in u sviluppu, è ciò ch'ellu raprisenta Arritti per sta nova generazione di reddattori.

Présente-toi à nos lecteurs…
J'ai 28 ans. J'ai fait une licence de droit et un Master 1 en droit pénal à l'Université Paris-Nanterre. Ensuite je suis revenue en Corse pour faire un Master 1 et 2 en droit public, droit des collectivités territoriales. J'ai fait mon mémoire de recherche sur *L'effectivité de la loi Littoral en Corse, du droit de l'urbanisme littoral au droit répressif sur le littoral.* Je suis maintenant doctorante en droit public sur un sujet portant sur *La responsabilité des collectivités territoriales dans la protection du littoral,* tel que formulé pour l'instant.

Tu as grandi en Corse ?
Non, petite j'étais à Paris, j'y suis née. On est rentré en Corse, j'ai fait mon CM2 aux Salines à Aiacciu, aux Jardins de l'Empereur, et mon collège au Laetitia. Je suis partie durant deux ans sur le Continent où j'ai fait ma Seconde et ma Première en internat dans un lycée à Rueil-Malmaison près de Paris. Puis j'ai fait une année de césure, parce que j'avais un an d'avance et que j'ai voulu partir loin. J'ai été en Argentine une année pour apprendre l'espagnol, étant forte en langues étrangères, anglais et allemand, un peu l'italien aussi.
C'était incroyable. J'avais 15 ans. J'étais en famille d'accueil, j'allais au lycée là-bas aussi. J'ai vécu une expérience immersive totale. En un mois, je maîtrisais la langue.

Et en dehors des études, que fais tu ?
Comme doctorante, on a un statut hybride. C'est-à-dire en cursus Licence-Master-Doctorat, et en même temps, personnel de l'université, chargé d'enseignement. Cette année, je suis chargée d'enseignement en Droit administratif. La vocation première de ma thèse, c'est d'obtenir une qualification de Maître de conférence. C'est très dur dans les sections juridiques, seulement 20% des doctorants en Droit public sont qualifiés par an. Mais c'est mon premier projet, une carrière universitaire. Après, je ne peux pas renier mon passé, j'ai travaillé en cabinet d'avocats, en droit pénal, je ne prenais pas de vacances l'été pour cela. Je ne peux donc pas exclure un jour de m'inscrire au Barreau pour pouvoir exercer. J'ai eu la chance de toujours avoir une liberté de choix.

En suivant tes études ailleurs, la Corse ne t'a pas manqué ?
L'Université de Corse étant située à Corti, pour moi, y rester, c'était rester chez moi avec toute la famille. J'avais besoin d'ailleurs. J'ai toujours eu besoin de partir, voir des choses, rencontrer des gens. Je n'avais pas envie d'être sous « contrôle social » du fait que tout le monde se connaît. J'ai besoin de me sentir libre. Les études étant une priorité, je suis très contente d'être partie. J'ai vécu des années merveilleuses à l'Université de Nanterre. J'ai deux amours, l'Université de Nanterre et l'Université de Corse ! J'ai beaucoup appris à Nanterre, j'ai fait quatre années d'éloquence, j'ai gardé de très bons amis, c'était très puissant. Je ne regrette absolument rien. J'ai eu besoin de partir, et c'est pour ça que j'ai eu besoin de rentrer en 2021. D'ailleurs mon choix de mémoire est révélateur. Je voulais faire de la loi Littoral, et je voulais le faire en Corse.

Est-ce que tu as suivi l'élaboration du Padduc, que penses-tu de ce document cadre important et pourtant décrié ?
Ça me rappelle l'adoption de la loi Littoral. Une loi de consensus, ne l'oublions pas, pas juste de protection, mais de protection, d'aménagement et de mise en valeur du littoral. Je sais qu'il y a eu des luttes importantes, j'imagine ce qu'ont dû être les clivages. Ce débat est vieux comme le monde. Il y a une anecdote que j'ai citée dans mon mémoire et puisé dans les comptes-rendus de l'Assemblée nationale au moment des débats, en décembre 1987. Émile Zuccarelli, méfiant, déclare en pleine séance qu'il ne faut surtout pas que la bande des 100 mètres soit appliquée en Corse. Il ne voulait pas de ce premier niveau de protection du littoral parce que disait-il, il ne faudrait pas que la Corse devienne une réserve peuplée d'autochtones. Résultat la bande des 100 mètres a bien été intégrée et est-ce qu'on est aujourd'hui une réserve peuplée d'autochtones ? Je ne le crois pas. Le Padduc c'est pareil, j'imagine que certains ont dit la même chose à l'époque, le Padduc a été adopté, je ne crois pas que l'on soit dans une réserve et qu'il ait empêché le développement.

On focalise sur l'aspect protecteur, mais il comprend plusieurs documents structurants de développement économique, de mise en valeur de la mer, de schéma routier, etc. C'est le premier document qui consacre la prise de responsabilité des Corses, à l'heure où l'on parle d'autonomie…
C'est un peu l'équivalent sur le Continent, mais propre à la Corse, du Sradett, Schéma régional d'aménagement, de

développement durable et d'égalité des territoires. On est à l'heure du bilan, ça va faire bientôt dix ans. Et ce qu'il faut dire c'est que le Tribunal Administratif de Bastia s'en est largement saisi. Les juges administratifs ont une excellente formation, ils font beaucoup référence au Padduc de façon très intelligente dans leurs décisions. C'est donc du droit, on s'en sert, et en environnement et en urbanisme il est nécessaire. Je regrette même certaines permissions, j'aurais fait un document plus restrictif. Vu les lois adoptées depuis, il ne peut être que plus restrictif. On ne peut pas se permettre de tergiverser, savoir qui est content, qui n'est pas content. Il y a des urgences. Le littoral, les espèces, notamment les espèces invasives, il y a tant de thématiques dont la Corse doit s'emparer ! Le Padduc ne peut être que plus restrictif dans l'avenir. S'il ne l'est pas, il y aura problème.

Encore une anecdote, dans une décision de 2019 de la Cour administrative d'appel de Marseille qui concernait la commune d'Albitreccia, la commune est allée jusqu'à essayer de contester la mention « peuple corse » dans le Padduc, c'est pour le moins audacieux... Évidemment, la Cour balaie l'argument, dans le Padduc la mention « peuple corse » a été validée par le juge administratif parce qu'elle est dénuée de portée normative.

Le Padduc n'est pas un remède miracle, mais il le faut. Et ce qui freine les illégalités, la seule chose qui peut rendre une norme effective, c'est la sanction. Au niveau administratif, pénal, civil, sans le juge, il n'y a pas d'application véritable.

Tu penses que les institutions devraient forcer son application ? C'est notamment la demande des associations de défense de l'environnement…

J'admets que c'est compliqué. Le contrôle de légalité appartient à l'État. Il en ferait plus qu'avant d'après mes échos, je pense que c'est vrai, ce qui est sûr c'est qu'il y a de plus en plus de contentieux. Est-ce qu'il faudrait déférer ou discuter davantage avec les élus locaux ? Je ne sais pas. Mais ce qui est clair, c'est qu'il n'y a que la sanction qui fonctionne et qui dissuade vraiment. Et il faut que l'amende soit financièrement lourde. Sinon, ce n'est pas moi qui ai inventé cette expression, mais on achète l'illégalité ! Les associations ont raison. Le président du TA de Bastia le rappelait récemment, juridiquement elles montent des dossiers très solides. Elles connaissent le droit et savent s'en servir. Elles ne peuvent pas être partout, ça n'est humainement pas possible et c'est dommage.

> **Le Padduc, c'est du droit, et en environnement et en urbanisme, il est nécessaire.**

Demander l'application de la loi aujourd'hui c'est un travail d'experts ?

Oui je pense qu'on a besoin de technicité. La volonté, les grands principes, les valeurs, ne suffisent pas toujours. On le voit dans les grands partis, il y a des problèmes de compétences. Je constate avec tristesse que les gens qui font de la politique se désintéressent de tels sujets et ne les comprennent pas. C'est très regrettable. C'est d'ailleurs difficile de continuer à se battre pour la chose publique quand on s'aperçoit que dès que c'est un peu technique, plus personne n'a envie de travailler.

Parle nous de ton implication au sein de l'Assemblea di a giuventù…

Même si je suivais la politique, surtout à l'international, je ne me voyais pas m'y impliquer. La priorité était à mes études. On m'a proposé de candidater, j'ai dit non d'abord. Et puis je me suis dit pourquoi pas avec la volonté de porter deux sujets, l'urba et l'environnement. Au bout de deux ans, mon expérience est mitigée. Je m'attendais naïvement peut-être, à des débats d'un niveau supérieur. Je trouve qu'il y a un manque d'engagement, de recherche de vraie justice. Je pense que nos pères fondateurs quand ils étaient jeunes étaient beaucoup plus dans une démarche d'action et de penser les choses. Penser. C'est ce qui manque. Aujourd'hui, je fais une thèse en droit public. Et la recherche, l'université, doivent être neutres. Cela exige une grande rigueur. Surtout que je travaille sur un sujet sensible : la juridictionnalisation du littoral. Le littoral est déjà un espace susceptible d'être politisé, et je suis chargée d'enseignement, j'ai des étudiants, j'ai besoin de neutralité.

Que penses-tu du processus d'autonomie ?

On est dans une période charnière de l'histoire de la Corse. C'est difficile, mais quand même ça se passe ! Ce qui n'était pas évident. Ça ne peut qu'apaiser les relations Corse-France et c'est tant mieux. Ces relations sont compliquées, il y a des méfiances, des défiances, cette autonomisation peut participer à apaiser les choses, à faire comprendre à l'un et à l'autre que ce n'est pas une déclaration de guerre, mais un outil pour dépassionner ces relations.

Du coup, qu'est-ce qui t'amène à Arritti ?

Je suis très axée je l'ai dit sur le droit de l'environnement et de l'urbanisme, je pense que ce sont deux sujets majeurs en Corse. Majeurs dans un contexte global, national français puisque la situation est catastrophique, on l'a vu encore récemment avec le clivage qui n'a pas lieu d'être entre agriculture et environnement, personne n'en sortira grandi. Dans un contexte international aussi, où tout est inquiétant. Et dans un contexte corse, ce sont deux sujets qui m'intéressent, même si je ne fais pas ma thèse sur la Corse. Le droit de l'environnement s'appuie beaucoup sur de la science dure et d'autres disciplines. C'est très technique mais très intéressant. Et il se trouve que de ces deux matières, la personne qui représentait le plus ce en quoi je croyais et pour lequel j'ai choisi de militer, c'était François Alfonsi. Je l'ai cité avant d'être impliquée dans Arritti, à l'Assemblea di a Giuventù. Et j'ai eu l'occasion depuis de citer certains de ses travaux en les contextualisant. J'étais en phase avec cette pensée. Après c'est sûr quand on rencontre les gens, on crée des liens, il se trouve que les jeunes d'Arritti sont tous amis, même si on est arrivé par des chemins différents. On est ravi de partager cette implication.

Ce journal, comment tu le vois aujourd'hui, bien qu'il soit ancré dans l'histoire, tu penses qu'il peut encore se projeter ?

J'étais à la Cunsulta Generale de Femu qui a eu lieu en janvier, et ce moment magnifique qui était l'hommage à Max Simeoni. C'était très beau, le film, le discours de la présidente de l'Assemblée de Corse très émouvant, et pour Arritti, je me dis tout simplement qu'on n'a pas le droit de laisser tomber ce journal. Parce qu'il y a un héritage qui est immense, on parle de gens qui ont milité toute leur vie et sont arrivés à soulever des montagnes à l'époque. Nous on est la génération *Autunumìa*, mais les bases elles sont posées, et ce sont eux qui les ont posées. C'est considérable. La force, la puissance intellectuelle qu'il a fallu, dans son acception la plus vaste, technique, d'intelligence sociale, de connaissances, la puissance oratrice bien sûr. C'est très fort ce qu'ils ont fait et en cela je pense qu'il faut s'en servir, il faut qu'il y ait une transmission entre les gens qui ont bien connu cette époque où l'on n'était pas né et nous aujourd'hui. Et Arritti c'est un merveilleux outil de transmission ! Il y a un héritage, il faut le faire vivre. ■

VERONESE IMMOBILIER
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE EN LIQUIDATION
AU CAPITAL DE 1 600 EUROS
SIEGE SOCIAL : QUARTIER PIFANO
20137 PORTO-VECCHIO
SIEGE DE LIQUIDATION : QUARTIER PIFANO
20137 PORTO-VECCHIO
440 546 646 RCS AJACCIO

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 22 février 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidatrice Madame Pauline VERONESE, demeurant Quartier Pifano, 20137 Porto-Vecchio, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé Quartier Pifano, 20137 Porto-Vecchio. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis. La Liquidatrice

VERONESE IMMOBILIER
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE EN LIQUIDATION
AU CAPITAL DE 1 600 EUROS
SIEGE SOCIAL : QUARTIER PIFANO
20137 PORTO-VECCHIO
SIEGE DE LIQUIDATION : QUARTIER PIFANO
20137 PORTO-VECCHIO
440 546 646 RCS AJACCIO

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 22 février 2024 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Pauline VERONESE, demeurant Quartier Pifano 20137 Porto-Vecchio, de son mandat de liquidatrice, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis. La Liquidatrice

AVIS DE PUBLICATION
D'UN CONTRAT DE LOCATON-GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 1ier Mars 2024 : La SARL BIANC'&NERU PROD, inscrite au RCS de BASTIA sous le numéro 522 852 417, dont le siège social est fixé Lotissement Castellaccio, BP 45 Route de Bastia 20220 MONTICELLO, représentée par Mr Patrick DANESI, gérant ; propriétaire du fonds de commerce de vente au détail de textile exploité sous l'enseigne SASU G DISTRIB, inscrite au RCS d'AJACCIO sous le numéro 883 289 373, dont le siège social est sis lieu-dit Batroni 20167 SARROLA-CARCOPINO, représentée par Mr Marvin GOREEBA ; la location-gérance du fonds de commerce susvisée, pour une durée de 10 mois à compter du 1ier Mars 2024 soit jusqu'au 31 Décembre 2024.

BG
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 1 500 EUROS
SIEGE SOCIAL : QUARTIER CAMPICICOLI
20137 PORTO-VECCHIO
898 122 395 RCS AJACCIO

Aux termes d'une délibération en date du 20 février 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de la vente de pâtisseries, viennoiseries et confiseries et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis. La Gérance

CAPITAL SOCIAL

Dénomination : COSTA VERDE ENVIRONNEMENT.
Forme : SARL.
Siège social : LD AVIDANELLA,
20230 Santa Lucia di Moriani.
448110064 RCS de Bastia

Aux termes de l'AGE en date du 8 janvier 2024, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 7500 euros à 4935 euros.
Les articles 6 et 7 des statuts seront modifiés en conséquence.
Les créanciers ont 20 jours pour former opposition auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Bastia..
Mention sera portée au RCS de Bastia.

EARL BACCARECCIA
LIEU DIT PUNTIMOSO 20230 SAN NICOLAO
AU CAPITAL DE 7622,45 EUROS
341682904 RCS BASTIA

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date de 15/12/2023, il a été décidé à l'unanimité
- de transformer l'exploitation agricole à responsabilité limitée dénommée Baccareccia, immatriculée sous le numéro 341682904 au RCS de Bastia, en société civile d'exploitation agricole. Cette décision prend effet à compter du même jour. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Nouvelle mention : Société Civile Exploitation Agricole
- de nommer en qualité de gérant Madame BERGHMAN Marie Josephe demeurant lieu-dit Puntimoso 20230 San Nicolao, Monsieur Patrick BERGHMAN, cessant d'exercer les fonctions de gérant.
Les modifications seront faite au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis.

GÉRANT

Dénomination : LUMACA.
Forme : EARL.
Capital social : 7500 euros.
Siège social : Chemin DE PEVECCHIO,
20221 SANTA MARIA POGGIO.
839655529 RCS de Bastia.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 18 février 2024, à compter du 18 février 2024, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société :
- Jérémie CORBICE (partant)
Mention sera portée au RCS de Bastia.

Cofinanziato dall'Unione europea
Cofinancé par l'Union européenne
CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Collectivité de Corse - 22 Cours Grandval - BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél: +33495202525. Fax: +33495516621.
Courriel : commande.publique@isula.corsica - Adresse internet : https://www.isula.corsica
Objet du marché : Création d'un dispositif de visite des chapelles à fresques de Corse
Numéro de référence : 2023-8DP-0276
Date limite de remise des offres : 26/03/2024 à 12h00.
Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : https://marchespublics.isula.corsica/
Date d'envoi du présent avis à la publication : 29/02/2024

Jean-François CASTELLANI
Marie-Pierre CORIAT-POLETTI
Notaires associés - Société titulaire d'un Office Notarial - Quartier Gineparo - 19, avenue Paul Doumer - Route de Bastia - 20220 L'ILE ROUSSE
Tél. : 04.95.60.05.92 -
Mél. : etude.castellani.coriatpoletti@notaires.fr

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL
Délai d'opposition
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 2 Décembre 2020 Mademoiselle FRANCESCHINI Monique Marguerite, née à SANTA REPARATA DI BALAGNA (20220), le 27 février 1931, et décédée à L'ILE ROUSSE (20220), le 10 octobre 2023, a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jean-François CASTELLANI, notaire à L'ILE ROUSSE (20220) 19 avenue Paul Doumer, le 28 Février 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jean-François CASTELLANI, notaire susnommé, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament, régulièrement transmis le 29 Janvier 2024 par ledit notaire.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

ANNONCES LÉGALES
arritti2@wanadoo.fr

ARRITTI • FONDATEUR PROPRIÉTAIRE DU TITRE ET DE LA PUBLICATION DE PRESSE : MAX SIMEONI • DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : FRANÇOIS ALFONSI • RÉDACTRICE EN CHEF : FABIANA GIOVANNINI • GÉRANT DE LA SARL D'EXPLOITATION PRUMUZIONE NUSTRALE : FRANÇOIS ALFONSI • RÉDACTION : 5 BD DE MONTERA, 20200 BASTIA • TÉL. 09 65 32 16 90 - TÉL./FAX 04 95 31 64 90 • ARRITTI2@WANADOO.FR • RÉALISATION GRAPHIQUE : VANINA BELLINI CUMUNICAZIONE 06 23 29 46 63 • IMPRIMEUR : STAMPERIA SAMMARCELLI BIGUGLIA BORDEAUX 04 95 30 01 80 • WWW.ARRITTI.CORSICA • CP 0427C82046 • ISSN 1262

ABBUNAMENTU

ARRITTI
5 Bd H. de Montera • 20200 BASTIA
✆ 09 65 32 16 90 - Fax : 04 95 31 64 90
arritti2@wanadoo.fr - www.arritti.corsica

Vogliu un abbunamentu di :
❒ 55 € UN ANNU/UN AN ❒ 34€ SEI MESI/SIX MOIS ❒ 82 € U STRANIERU/ÉTRANGER

Casata è Nome (nom et prénom)
Indirizzu (adresse)
Mail è telefonu (e-mail et téléphone)